

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-23-1509 du 28/12/2023**

Arrêté du 15 décembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT DÉCHARGE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ DE SERVICE D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES  
FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte décharge complète d'activité de service d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale

Date d'application : 01/02/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1: ARRÊTÉ PORTANT DÉCHARGE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ DE SERVICE D'UNE INSPECTRICE  
DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT DÉCHARGE COMPLÈTE D'ACTIVITÉ DE SERVICE D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CLASSE NORMALE**



**ARRÊTÉ**

portant décharge complète d'activité de service d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de décharge d'activité syndicale de la Fédération CGC Finances du 7 décembre 2023 ;
- Vu l'avis favorable émis le 14 décembre 2023 par le bureau Dialogue social et réglementation de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressée.

**ARRÊTE :**

**Article 1** : Mme Cécile ROUL, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, classe normale est déchargée de service auprès de la CGC Finances Publiques dans les conditions ci-après indiquées :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation		
NOM	Prénom	Matricule SIRHIUS	CSRH	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	Date d'effet
ROUL	CÉCILE	000002312450	59	DDFIP VAL-DE-MARNE EMPLOI ADMINISTRATIF	SARH	CGC FINANCES PUBLIQUES MISE À DISPOSITION	01/02/2024

**Article 2** : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 15 DÉCEMBRE 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION  
L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE  
CHEF DE SECTEUR DES A+  
BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

PATRICK VINCENT

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756